



Le 14 janvier 2025, la commission d'enquête sur les conséquences des 193 explosions nucléaires pratiqués en Polynésie française de 1966 à 1996 a débuté ses travaux. La précédente commission, mise en place au printemps 2024 (voir [Lettre n°1-2025](#)), a été interrompue du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier. Le rythme des auditions est dense et nous vous invitons à les écouter sur le portail vidéo ou à lire les comptes rendus publiés sur le site de l'Assemblée nationale.

Remise
en
cause

L'Observatoire des armements, premier lanceur d'alerte sur le sujet en France, a été auditionné le 19 février dernier. ICAN France devrait l'être prochainement.

Courant juin, Mereana Reid-Arbelot, députée de Polynésie, doit rendre son rapport. Nous l'attendons avec grand intérêt, car cette commission dérange. Certains sont inquiets face aux améliorations que pourrait proposer la commission pour faciliter la reconnaissance et les indemnisations des personnes impactées. Ils veulent remettre « en question le dogme actuel sur les conséquences » allant même jusqu'à parler de contre-vérités et de mensonges car « rien ni personne à ce jour ne peut apporter la preuve scientifique qu'il existerait une épidémie de cancers en Polynésie française en relation avec les essais nucléaires ». Affirmation qui vient à contre-courant des différentes études et témoignages recueillis jusqu'à maintenant. Comme un retour de la thèse des « essais propres » pour contrer la mise en danger du personnel et des populations par le développement de l'arme nucléaire.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Action pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

La Troisième réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) – qui s'est tenue du 3 au 7 mars 2025 au siège des Nations unies – s'est achevée avec un résultat ferme et clair, dans cette période de peur et de panique générale : le rejet unifié, par l'ensemble des États parties et signataires, des armes nucléaires et de la théorie de la dissuasion nucléaire. [La déclaration finale](#) affirme ainsi que la dissuasion nucléaire « repose sur l'existence même du risque nucléaire, qui menace la survie de tous » et condamne « toute rhétorique ou action qui porte atteinte au tabou mondial » des armes nucléaires.

À RETENIR :

- Des [parlementaires d'États nucléaires](#) (dont le sénateur Guy Benarroche et la représentante de Polynésie française Hinamoeura Morgant-Cross) ont dans une déclaration indiqué ne pas vouloir se « fier à la dissuasion nucléaire comme stratégie de sécurité ». Fonder la sécurité nationale sur une menace constante et crédible d'utilisation effective d'armes nucléaires revient à jouer imprudemment avec la survie de l'humanité ». Ils se sont « engagés à renforcer le soutien au TIAN ».
- La moitié de la planète est aujourd'hui favorable au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et s'oppose à cette escalade dangereuse de la rhétorique nucléaire en Europe et en Asie.
- L'Afrique du Sud présidera la première conférence d'examen du TIAN qui se tiendra, en novembre 2026, au siège des Nations unies.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en bref



AU 1^{ER} AVRIL 2025 :

- **Signature** : 94 États. Dernier signataire : Îles Salomon.
- **Ratification** : 73 États. Dernières ratifications : Indonésie, Sierra Leone et Îles Salomon.
- **Engagement parlementaire** : 28 parlementaires français.
- **Appel des villes** : 87 mairies signataires et 4 collectivités territoriales.

Détail sur www.icanfrance.org

Il est urgent d'agir pour un multilatéralisme cohérent

La France a tout à gagner en participant comme observateur à la troisième réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) qui se tiendra du 3 au 7 mars 2025 au siège des Nations unies. Son absence, en revanche, ancrera l'image d'un État arrogant qui ne pratique le multilatéralisme que lorsque cela lui plaît.

Dire que la situation mondiale devient de plus en plus préoccupante est une triste vérité. La guerre apparaît à nouveau comme un moyen normal pour régler les différends entre États. Une situation où il ne doit plus être exclu qu'une puissance nucléaire (autoritaire ou démocratique) emploie une ou plusieurs de ces armes de façon volontaire ou par accident. Ce tabou n'a pas été franchi dans un conflit depuis la destruction des villes d'Hiroshima et de Nagasaki il y a 80 ans, où près de 220 000 personnes disparurent. Mais pour combien de temps encore ?

Cette question doit toutes et tous nous interpellier. D'autant plus que, selon le ministre des armées M. Lecornu, « la dissuasion nucléaire [...] n'est plus toujours consensuelle » (Assemblée nationale, 26 avril 2024).

Depuis 1970, date d'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), les États, au sein des Nations unies ont eu, avec un certain succès, comme objectif principal la nécessité de mettre un terme à la prolifération nucléaire. Pour cela, à partir des années 1990, avec la fin de la guerre froide, des accords de désarmement nucléaire ont été mis en place. Dernier État doté de l'arme nucléaire à ratifier le TNP (3 août 1992), la France a participé à ce mouvement de réduction des arsenaux nucléaires. Les autres États dotés ont également diminué (États-Unis, Russie, Royaume-Uni) ou ont fait stagner leur arsenal (Chine).

Ce temps est révolu. Pékin a doublé son arsenal depuis 2010, Londres a annoncé l'augmentation de son stock d'une trentaine d'unités et Moscou pourrait suivre cette voie. L'administration Trump peut nous réserver des surprises. En tout cas, les décisions prises par le passé concernant le déploiement de nouvelles armes nucléaires dans cinq pays de l'Otan sont en cours de réalisation.

La France n'est pas en reste. À ce jour, nulle information sur l'augmentation du nombre de têtes nucléaires, mais la mise en œuvre d'un renouvellement complet de son arsenal et des systèmes afférents avec une enveloppe budgétaire qui ne cesse d'augmenter (passant de 4,45 milliards € en 2019 à 7,07 Mds € en 2025).

Nous souhaitons rappeler une règle simple — et ce tout en appartenant à différents courants de pensée : accroître le nombre d'armes nucléaires ne peut que renforcer une plus grande insécurité mondiale et les risques inhérents de leur emploi, aux conséquences humanitaires catastrophiques, comme le souligne régulièrement le Comité international de la Croix-Rouge. Nous ne devons pas recommencer les erreurs du passé.

Quatre ans après l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), 73 États l'ont déjà ratifié, et

25 autres États sont signataires et ont entamé leur processus de ratification. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir tous ces États interdire les armes nucléaires, renforçant ainsi la lutte contre la prolifération nucléaire, et *in fine* notre sécurité commune. Certains de ces États ont une connaissance du spectre nucléaire, ayant eu des armes nucléaires ou souffert des retombées des explosions nucléaires.

La France a été un des critiques les plus virulents de ce traité. Communicant contre celui-ci à de nombreuses reprises, notamment (en 2017, 2018 et 2020) avec la Chine et la Russie. Rien ne laisse prévoir une volonté de votre part, monsieur le Président, d'engager juridiquement la France dans cette nouvelle norme de droit international. Mais tout vous oblige à ouvrir le dialogue et à ne plus fermer la porte du multilatéralisme, que vous avez tant vanté dans votre discours aux Nations unies (en 2020), en participant comme observateur à cette troisième réunion du TIAN.

Si la France a des responsabilités particulières comme membre permanent du Conseil de sécurité, elle n'est pas un État comme les autres, surtout du fait de sa capacité potentielle à changer la destinée de notre société humaine. Être présent, sera le signe d'assumer cette « responsabilité d'État nucléaire » tant vantée ces derniers mois.

Elle ne sera pas le seul État qui partage cette croyance en l'arme nucléaire. D'ores et déjà, l'Allemagne ou encore l'Australie, par exemple, ont annoncé leur participation comme État observateur.

Monsieur le Président, vous avez écrit en 2023, lors de votre participation au G7 à Hiroshima, « avec émotion et compassion, il nous appartient de contribuer aux devoirs de mémoire des victimes d'Hiroshima et d'agir en faveur de la paix, seul combat qui mérite d'être mené ».

Alors que nous sommes entrés dans cette année spéciale des commémorations des 80 ans de la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki, ne laissez pas cette parole vide de sens. Agissez en faveur de la paix.

Co-signée par 54 parlementaires (issus de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen et de l'Assemblée de Polynésie française), dont les premiers signataires sont :

- M. Jean-Paul Lecoq (GDR, Seine-Maritime), Assemblée nationale ;
- M. Aurélien Saintoul (LFI, Hauts-de-Seine), Assemblée nationale ;
- M. Guy Benarroche (Écologiste – Solidarité et Territoires, Bouches-du-Rhône), Sénat.

La liste complète des signataires est disponible ici :

<https://bit.ly/4kjNokG>

Étendre la dissuasion nucléaire à l'Europe : une porte ouverte à la prolifération nucléaire

Le président Macron vient de proposer une nouvelle fois aux Européens d'assurer leur protection avec les armes nucléaires françaises, suite au mouvement de panique provoqué par la rencontre Trump-Zelensky du 28 février dernier. Une annonce qui écarte complètement les conséquences de ce projet proliférant, si celui-ci allait à son terme.

Il est frappant de voir à quel point il y a un décalage entre le discours politique, dont l'ambition est d'obtenir l'adhésion des foules, et le discours réaliste qui est plus complexe mais qui expose les réalités de toute extension de la dissuasion — soit la menace d'emploi d'arme nucléaire — à des États européens.

Ce discours politique repose en partie sur l'emploi du mot « dissuasion », qui a permis d'effacer la réalité de cette clef de voûte de la politique de défense de la France. Or, il est essentiel de comprendre de quoi nous parlons. Ce terme signifie avoir une approche de la sécurité fondée sur la menace d'employer des armes de destruction massive. Une menace exercée de façon permanente par la France à l'encontre de la Russie et de la Chine (et vice-versa) nécessitant une planification (par les forces aériennes ou océaniques stratégiques) des différents cibles. Il est entendu et admis, par le président et son état-major, dans cette préparation à l'emploi, de ne pas respecter les règles du droit international humanitaire, puisque tout usage aura pour conséquences d'éliminer des populations civiles résidant dans des villes ou « centres de pouvoir » si l'on veut employer l'expression des communicants.

Cette politique de défense n'est donc absolument pas abstraite, mais entraîne bien un processus d'insécurité constant, base des tensions internationales et d'erreurs d'appréciation ou d'accidents nucléaires par le passé. Enfin, il est essentiel d'avoir à l'esprit que cette politique d'emploi d'arme nucléaire est fallible et repose à la fois sur la chance et l'espoir que l'adversaire va adopter une attitude rationnelle lors d'une crise...

Toute politique de partage de cette politique d'arme nucléaire aura de sévères conséquences négatives. Premièrement, la multiplication des discours en faveur d'une « sécurité » nucléaire va entraîner une banalisation de cette arme de destruction massive, rendant de fait son risque d'emploi plus grand. Deuxièmement, ces agissements vont aller contre l'esprit du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), et possiblement contre ses différentes interdictions ; et ce surtout si la France transfère ou stationne des systèmes d'armes nucléaires dans un pays étranger. Cette attaque directe contre le TNP, qui est considéré par la diplomatie française comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération, signera sa perte engendrant la possibilité de voir l'arrivée de nouvelles puissances nucléaires. Troisièmement, il sera impossible de critiquer (à raison) la Russie qui déploie des armes nucléaires en Biélorussie, si la France s'engage aussi dans un déploiement en direction de l'Allemagne. D'autre part, d'autres puissances nucléaires pourraient s'inspirer de l'exemple français pour proposer à leur allié leur protection, renforçant cette banalisation et le risque de prolifération.

La dissuasion en bref

La France se lance dans la course aux arsenaux nucléaires !

Le président Macron, a annoncé que la base aérienne 116 de Luxeuil retrouvait « *sa place pleine et entière dans la dissuasion nucléaire française* », accueillant dès 2032, deux nouveaux escadrons de Rafale capables d'emporter le futur missile nucléaire ASN4G. Comme le souligne la journaliste Élise Vincent (*Le Monde*, 19 mars) : « *L'arrivée de ces deux escadrons signifiera le doublement des capacités des Forces aériennes stratégiques.* » Cette annonce est un retour en arrière sur la décision prise par Nicolas Sarkozy, en 2008, de réduire d'un tiers (soit la suppression d'un escadron) les FAS. D'autre part, cela signifie que la France se lance aussi dans la course aux arsenaux, puisque son arsenal nucléaire devrait être augmenté de près de 40 ogives. La formule officielle ne sera donc plus « moins de 300 armes nucléaires », mais « moins de 350 », retour aux années 2000 ! Et tout porte à croire que ce n'est que le début, le Président terminant son discours sur « nous continuerons de renforcer chacune de ces composantes ».

Société civile en action

Déclaration de ICAN Europe condamnant le projet de parapluie nucléaire

ICAN France et ICAN Allemagne ont lu une déclaration, lors de la plénière de la Troisième réunion du TIAN, au nom des acteurs européens de la campagne ICAN, pour signifier leur rejet de « *la rhétorique dangereuse et proliférante* » émise par certains chefs d'État et de gouvernement en faveur d'un parapluie nucléaire franco-britannique : « *Cette dynamique met à mal des décennies d'engagements européens en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et du droit international, et révèle une profonde hypocrisie. Un jour, ces États prétendent défendre l'architecture de sécurité internationale, à savoir le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) ; le lendemain, ils débattent ouvertement de l'armement nucléaire. Leurs efforts pour condamner les menaces nucléaires des autres sonnent plus creux de jour en jour. Il va sans dire que si les projets se concrétisent, ils réduiront la sécurité des Européens et, en fait, de tous les États.* »

Cf. <http://icanfrance.org/communique-ican-europe-condamnation-des-rhetoriques-en-faveur-dun-parapluie-nucleaire-franco-britannique/>

Proposition d'initiatives...

Nous invitons les parlementaires à prendre des initiatives fortes et innovantes, en auditionnant en commission, de manière paritaire, des experts aux analyses différentes, comprenant des représentants de ICAN France, des chercheurs universitaires, des centres de recherche, afin tenir compte de leurs analyses et qu'ils puissent prendre les décisions justes pour la sécurité des Français-es et des Européen-nes.

PROPOSITION DE QUESTION ÉCRITE

Cohérence sur les engagements juridiques de non-prolifération nucléaire de la France

Le Président de la République a multiplié ces dernières semaines des appels pour « partager » la dissuasion nucléaire de la France avec des États européens. D'autre part, il vient d'annoncer la création de deux nouveaux escadrons des Forces aériennes stratégiques sur la base de Luxeuil à l'horizon de 2035. La diplomatie française par la voix de Camille Petit, ambassadrice auprès de la Conférence du désarmement (18 octobre 2024) a indiqué : « La France est attachée à la mise en œuvre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui constitue la pierre angulaire des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires » et « entend poursuivre son engagement en faveur de la mise en œuvre des trois piliers du TNP ».

M/M^{me} le Député, M/M^{me} le Sénateur, demande au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir lui expliquer, alors que va se dérouler la troisième conférence préparatoire à la 12^e conférence d'examen du TNP, au siège des Nations unies en mai prochain, comment ces appels en faveur de l'arme nucléaire sont-ils compatibles avec les obligations prises par la France au sein du TNP ?

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France



ICAN France est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

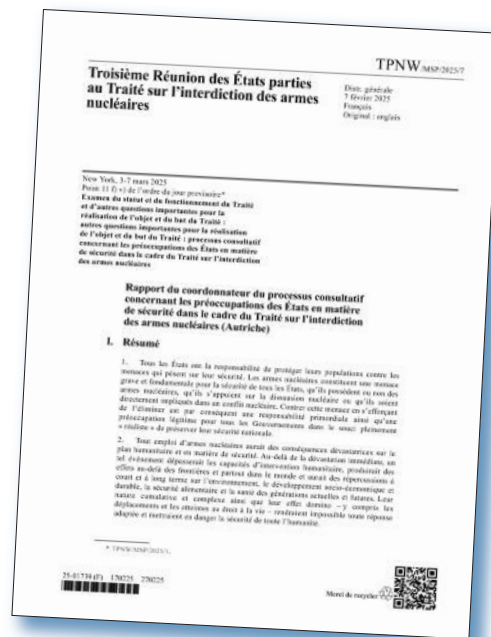
lancée en 2007, regroupe 700 organisations non-gouvernementales partenaires dans 110 pays. Elle mobilise les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

Ressource

Rapport sur « les préoccupations des États en matière de sécurité »



L'Autriche a publié, lors de la troisième réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un rapport sur « les préoccupations des États en matière de sécurité ». Ce rapport montre, pour la première fois au sein des Nations unies, que le paradigme de sécurité fondé sur la dissuasion nucléaire est faillible. Il présente de nouvelles preuves scientifiques sur les conséquences et risques humanitaires associés aux armes nucléaires.

Ce rapport est disponible en langue française :

<https://bit.ly/4bP8ZOE>



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09